

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET MUSIQUES ACTUELLES

MUSIQUES ACTUELLES EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



CRÉDITS

Le présent document est une publication des partenaires Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, CNV et RIM. Toute utilisation, reproduction, totale ou partielle, est soumise à l'utilisation du crédit « Sources : APPEL À PROJETS 2019 - Etat - Région Nouvelle-Aquitaine - CNV - RIM ».

MAI 2019

Plus d'informations sur le site
<http://musiquesactuelles-na.org/>

CRÉATION GRAPHIQUE
Watson Moustache

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV), l'État et le RIM ont décidé de se retrouver au sein du présent Contrat de Filière pour répondre ensemble aux enjeux de l'écosystème des musiques actuelles et des variétés.

La Région Nouvelle-Aquitaine est engagée depuis le début des années 2000 dans une démarche de co-construction des politiques publiques en faveur des musiques actuelles et des variétés, en partenariat étroit avec l'État et les réseaux représentatifs des acteurs.

Le CNV soutient le spectacle vivant de musiques actuelles et de variétés, grâce aux fonds collectés par la taxe sur les spectacles et par la redistribution de ceux-ci sous la forme d'aides financières aux divers porteurs de projets.

L'État, représenté par deux de ses services déconcentrés que sont la DRAC (direction des affaires culturelles) et la DREAL (direction de l'environnement, du logement et de l'aménagement) soutient les musiques actuelles, tant dans leur dimension artistique, économique et sociétale. Par le contrat de filière, il veut regrouper et prendre en considération les différents acteurs de la filière des musiques actuelles et des variétés afin de les relier dans une dynamique commune de développement au service des territoires et des droits culturels des personnes.

Essentielles à la créativité et au développement durable des territoires, les musiques actuelles et les variétés encouragent l'innovation sociale et favorisent un cadre éthique pour le déploiement des projets artistiques et culturels à destination des personnes et des territoires. Elles doivent aujourd'hui franchir une nouvelle étape de leur développement (hybridation des ressources, mutation des modèles de production, ...) en associant l'ensemble des parties prenantes dans une vision globale de l'écosystème musical en région (scène, disque, formation, médias, artistes, publics...).

Au regard de la nature des entreprises concernées (principalement des TPE et des associations), l'objectif est de permettre l'émergence d'un écosystème créatif régional en s'appuyant sur les coopérations et le dynamisme des territoires. Ceci grâce à la multiplication de partenariats, accompagnés par des Pôles de compétences spécialisés (Réseau des Indépendants de la Musique (RIM), Culture et richesses humaines (CO), (LABA), ...).

Ce diagnostic, partagé entre le CNV, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'État et le RIM suppose de renforcer l'organisation socioprofessionnelle des musiques actuelles et des variétés en région et d'imaginer son évolution, en soutenant des entreprises apprenantes, capables d'innovations dans un contexte de mutation permanente. Il rend ainsi nécessaire le décloisonnement des politiques publiques et la mobilisation des moyens de divers partenaires.

En lien étroit avec la Conférence Territoriale Culture en Nouvelle-Aquitaine, validée le 19 décembre 2016, le présent Contrat de Filière a pour objectif de réfléchir ensemble à l'évolution de cette filière à court, moyen et long terme, notamment à ses axes de développement, de progrès et aux options pertinentes à envisager pour accompagner sa mutation.

Cette démarche s'appuie sur une concertation au long cours avec les parties prenantes, confirmant ainsi la volonté des signataires de coconstruire avec les professionnels, partenaires essentiels dans l'élaboration des politiques publiques. Pour garantir ce dialogue, le présent Contrat de Filière instaure une gouvernance innovante en confiant au RIM la coordination de ses travaux.

Le partenariat CNV, Région Nouvelle-Aquitaine, État est pensé en cohérence avec les programmes européens FEDER-FSE et avec les Contrats de plan État-Région 2015-2020 des trois ex régions et contribue à la mise en œuvre régionale de la stratégie de l'Union Européenne 2020 de spécialisation intelligente, qui vise une croissance durable et inclusive, fondée sur la connaissance.

1 - Présentation de l'appel à projets

Par la nature de leurs activités, les lieux de musiques actuelles sont d'importants consommateurs d'énergie. Si, le plus souvent, cette consommation paraît similaire à d'autres équipements (bureaux, bar, ...), elle s'en distingue et connaît des pics significatifs lors d'événements et de manifestations.

Entre précarité énergétique et surconsommation, des solutions peuvent être mises en œuvre : rénovation, gestion des consommations, sensibilisation et formation des acteurs, investissement, choix des fournisseurs, ...

En fédérant autour de leur projet un grand nombre de personnes, les acteurs de musiques actuelles peuvent par ailleurs jouer un rôle essentiel auprès de la société dans la prescription et l'accompagnement à la transition énergétique.

1.1 - Objectifs de l'appel à projets

L'objectif de cet appel à projet est d'accompagner les parties prenantes concernées (acteurs, collectivité...) dans l'élaboration d'une stratégie permettant la transition énergétique d'un lieu de musiques actuelles avec un projet de rénovation. Cet accompagnement doit permettre une meilleure compréhension des enjeux énergétiques par les structures accompagnées afin de leur donner les outils nécessaires à la conception et l'élaboration d'une stratégie globale.

1.2 - Projets cibles

Les structures concernées par le projet s'engagent à inscrire cet accompagnement dans une stratégie globale et territoriale. Une attention particulière sera portée aux projets avec un délai de mise en application à court ou moyen terme (3 ans).

Toute personne morale (privée, publique) propriétaire ou exploitante d'un lieu dont l'activité principale s'inscrit dans le champ des musiques actuelles (salle de concert, école de musique, locaux de répétitions, etc) »

Dans le cas où le projet impliquerait plusieurs interlocuteurs (exemple d'une candidature concernant un bâtiment public géré par une association), le porteur de projet devra justifier de l'engagement des différentes parties prenantes dans cette phase de l'accompagnement à la transition énergétique.

Une attention particulière sera portée aux projets ayant un impact durable sur l'écosystème et/ou le territoire, et associant une réelle diversité d'acteurs de l'écosystème musical et/ou territorial.

1.3 - Critère d'éligibilité et bénéficiaires

Dans le cas où la candidature est portée par une structure de musiques actuelles et de variétés, son siège devra être situé sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette structure doit se trouver, au moment de l'attribution de l'aide, dans une situation de régularité au regard de l'ensemble de ses obligations professionnelles. L'obligation d'affiliation au CNV, ainsi que le paiement de la taxe sur les spectacles de variété, ne concerne que les structures relevant du champ d'application du CNV.

Il est important que chaque structure lauréate se rende disponible pour le parcours d'accompagnement. Dans le cas où le projet impliquerait plusieurs partenaires (collectivités ou autres), il sera également important que ces derniers prennent une part active dans cet accompagnement.

Une attention particulière sera portée à l'état d'avancement du projet. Ne pourront être éligibles, les projets engagés (programme écrit et validé, travaux démarrés) pour lesquels aucune marge de manœuvre n'est possible.

1.4 - Critères d'instruction et auto-évaluation

Cette grille d'auto-évaluation est conçue pour aider les candidats à répondre au formulaire en ligne et à mieux cerner leur projet.

La majeure partie de cette grille est commune à tous les appels à projets et vise à clarifier les enjeux principaux de l'ingénierie de projets (cohérence avec la politique publique, gouvernance et pertinence du projet, impact sur les parties prenantes, ...).

Une partie de cette grille a été retravaillé afin de coller au mieux aux attentes spécifiques de cet appel à projet.

Cette même auto-évaluation vous sera proposée au moment du bilan du projet, afin de vous aider à mesurer sa réalisation et les écarts éventuels avec vos objectifs initiaux.

Ces éléments permettront, par exemple, de mesurer les besoins en accompagnement des acteurs et de faire évoluer les dispositifs en conséquence (évaluation de cette politique publique à l'issue de l'expérimentation en cours, transparence et équité de la politique publique...).

Indicateurs	0	1	2	3	4
Réponse aux besoins du territoire et de ses acteurs	Non concerné	La démarche est déconnectée des acteurs et des bénéficiaires. Les besoins ne sont pas identifiés	Les besoins du territoire et/ou des acteurs ont été identifiés de manière informelle	Un diagnostic territorial a permis d'identifier les besoins	Un diagnostic territorial partagé avec les acteurs et les bénéficiaires a permis d'identifier et de formaliser les besoins
Caractère expérimental du projet (socialement, en terme de méthode, de gouvernance, au niveau territorial...)	Non concerné	Projet qui n'apporte pas de réponse nouvelle à la thématique abordée	Le caractère expérimental du projet est réel, mais peu significatif	Le caractère expérimental du projet est évident, dans la solution apportée ou dans les méthodes utilisées	Le caractère expérimental du projet est évident, dans la solution apportée et dans les méthodes utilisées
Adaptation de l'action au projet général et/ou à la stratégie de la structure bénéficiaire	Non concerné	L'action est déconnectée du projet général ou peu cohérente par rapport à la stratégie globale de la structure	Le projet est partiellement relié au projet général ou à la stratégie de la structure. Le lien est peu ou mal formulé	Les axes principaux du projet correspondent ou contribuent à la stratégie générale de la structure	Le projet est pleinement intégré et cohérent dans le projet général ou la stratégie de développement de la structure. Cette stratégie est clairement exprimée
Dimension artistique du projet	Non concerné	L'aspect artistique du projet est absent	L'aspect artistique du projet est insuffisamment formulé	L'aspect artistique du projet est présent, mais secondaire	Les objectifs du projet reposent essentiellement sur des considérations artistiques
Diversité et cohérence des partenaires mobilisés	Non concerné	Peu de diversité dans le collectif. Collaborations entre des structures ayant des activités similaires	Collectif dense, mais peu d'attention portée à la complémentarité des activités des structures	Nombre modeste de structures, mais une vraie complémentarité des activités des partenaires	Le collectif est dense et diversifié. Les collaborations se font entre structures aux activités complémentaires
Gouvernance et missions des partenaires	Non concerné	Les partenaires soutiennent timidement le projet. Ils interviennent pas ou peu et de façon informelle.	Les partenaires soutiennent le projet, leurs missions sont formalisées, mais ponctuelles	Les partenaires interviennent tout au long du projet, mais leurs missions ne sont pas formalisées	Les missions des partenaires sont formalisées et prennent part à l'ensemble du projet
Modèle économique du projet	Non concerné	Peu ou mal formulé, peu ou pas sécurisé à court ou moyen terme	Modèle économique formulé, mais uniquement sur une vision à court terme	Amorce d'hybridation des ressources du modèle économique. Vision de la sécurisation du projet à moyen terme	Véritable hybridation du modèle économique (ressources très diversifiées et innovantes, ...). Modèle économique bien formulé, stable à long terme et pertinent
Impact du projet sur la création ou la sécurisation de l'emploi et sur la qualité des emplois	Non concerné	Le projet ne génère pas d'emploi, ni permanent ni artistique	Le projet crée ou sécurise potentiellement des emplois, mais la stratégie à ce sujet n'est pas ou mal formulée	Le projet crée ou sécurise des emplois administratifs, techniques ou artistiques, mais seulement à court terme. La durabilité et/ou la qualité de ces emplois n'est pas assurée.	Le projet crée ou sécurise des emplois administratifs, techniques ou artistiques, à court terme et à long terme, notamment permanents. La qualité des emplois et la parité femme / homme sont pris en compte
Prise en compte des enjeux environnementaux (au delà de l'accompagnement par Negawatt)	Non concerné	Pas de prise en compte malgré des impacts envisageables	Quelques actions partielles dont l'impact est limité ; Pas de diagnostic	Réelle volonté de prise en compte et mise en œuvre de quelques actions cohérentes ; Diagnostic non exhaustif ou principalement intuitif	Mise en œuvre de nombreuses actions cohérentes à partir d'un diagnostic complet du projet et du territoire ; stratégie environnementale claire
Impacts et contribution à l'intérêt général, à la structuration de la filière et à la diversité culturelle	Non concerné	Le projet impacte essentiellement la structure porteuse	Le projet impacte essentiellement la structure porteuse et intègre dans sa stratégie un volet « communication » et « transmission » assez important.	Le projet impacte essentiellement la structure porteuse et partenaires du projet, mais aussi les bénéficiaires	Le projet est intégré dans une démarche territoriale, il impacte la structure porteuse, partenaires et bénéficiaires du projet, ainsi que les acteurs du territoire.

1.5 – Nature de l'aide

Le soutien se traduira, pour cet appel à projet par un accompagnement individuel de la structure sous forme de diagnostic énergétique. Cet accompagnement est assuré par un expert de l'institut Negawatt et doit pouvoir être réalisé avant décembre 2019.

1.6 - Modalités de l'aide et cofinancement

Les structures dont le projet sera accompagné au titre de cet appel à projets, pourront, le cas échéant, bénéficier de crédits relevant des dispositifs de droit commun de la Région ou de l'État.

Elles peuvent également solliciter, en complément ou en parallèle des aides liées à cet appel à projets, les autres dispositifs du Fonds Créatif en Nouvelle-Aquitaine (soutien au Transfert de savoir-faire, mesures liées à la mobilité, ...)

2 - Présentation du Fonds Créatif Nouvelle-Aquitaine

Le Fonds Créatif Nouvelle-Aquitaine est un des éléments clés du Contrat de Filière « musiques actuelles et variétés », qui comprend un ensemble de démarches complémentaires (concertation, articulation des politiques publiques de droit commun, capacité à associer de nouveaux partenaires, ...).



CONCERTATION

La concertation vise à instituer un dialogue pérenne avec la filière et la diversité de ses parties prenantes publiques et privées

FONDS CRÉATIF NOUVELLE-AQUITAINE

Le Fonds Créatif a pour objectif de produire et expérimenter des politiques publiques communes

POLITIQUES PUBLIQUES

L'objectif est de produire et articuler des politiques publiques de droit commun en faveur des musiques actuelles

PARTENAIRES ASSOCIÉS

L'objectif est d'identifier des partenaires associés venant contribuer, par la création de nouveaux dispositifs, à la réalisation du Contrat De Filière, sur des enjeux partagés.

Le Fonds Créatif est une nouvelle méthode d'élaboration et de mise en œuvre de la politique publique. Il est un espace de convergence des financements publics de l'État, du CNV et de la Région Nouvelle-Aquitaine permettant l'expérimentation de

mesures d'intérêt général capables, dans un second temps, de contribuer à orienter les choix de politique publique par la création potentielle de nouveaux dispositifs ou l'amélioration de dispositifs existants.

Le Fonds Créatif Nouvelle-Aquitaine n'a pas vocation à remplacer les dispositifs de droit commun des partenaires du Contrat de Filière. Les appels à projets qu'il porte ne sont donc pas des aides au fonctionnement et ne sont pas ou peu reconductible sur plusieurs années.

Les appels à projets ouverts dans le cadre du Fonds Créatif doivent donc être utilisés par les acteurs pour ce qu'ils sont : un moyen d'expérimenter des nouveaux projets, des coopérations, à soutenir un projet sur une phase particulière (préfiguration, amorçage, ...).

2.1 - Objectifs généraux de la politique publique

Les acteurs culturels régionaux indépendants, inscrits dans une démarche éthique liée à la diversité culturelle, sont une opportunité pour les territoires et sont reconnus comme des acteurs légitimes et indispensables à la mise en œuvre d'un développement durable et inclusif, fondée sur les droits humains. Pour accompagner ces démarches, l'État, le CNV et la Région Nouvelle-Aquitaine se réfèrent à une éthique commune de l'action publique intégrant notamment les objectifs suivants :

- ⑩ soutenir et promouvoir la diversité culturelle,
- ⑩ garantir les droits culturels des personnes et le vivre ensemble,
- ⑩ faire émerger un nouveau modèle socio-économique de la culture en cohérence avec ses objectifs de diversité culturelle,
- ⑩ encourager les coopérations et la mutualisation sur un nouveau territoire,
- ⑩ encourager l'expérimentation et l'innovation,
- ⑩ favoriser l'émergence de territoires créatifs et solidaires,
- ⑩ soutenir les démarches de responsabilité sociétale des organisations.

2.2 - Objectifs spécifiques à cet appel à projet pour les partenaires

En lançant cet appel à projets, l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et le CNV souhaitent à la fois :

- ⑩ accompagner les structures de musiques actuelles dans la prise en compte des enjeux de transition énergétique,
- ⑩ soutenir les acteurs de musiques actuelles actuelles dans une démarche globale de responsabilité sociétale
- ⑩ démontrer l'impact énergétique du secteur musical et l'importance d'accompagner ces acteurs vers une consommation durable
- ⑩ faire prévaloir l'exemplarité des bâtiments publics en matière de rénovation et de transition énergétique, en s'appuyant sur la dimension prescriptive des musiques actuelles
- ⑩ contribuer à ce qu'un nouveau regard soit porté aux problèmes complexes auxquels l'écosystème des musiques actuelles est confronté, particulièrement en période de mutations territoriales et nationales de la filière.

3 - Modalités de réponse et instruction des dossiers

3.1 - Modalités de réponse

Pour répondre à cet appel à projets, les candidats doivent compléter un formulaire en ligne **avant le 30 juin 2019**. Pour y avoir accès, merci de vous rendre sur la page de l'appel à projets correspondant sur le site internet www.musiquesactuelles-na.org

Confidentialité : Les réponses et documents transmis dans le cadre de cet appel à projets seront soumis à la plus stricte confidentialité et ne seront communiqués que dans le cadre du Comité stratégique et du Comité d'attribution mis en place.

3.2 - Sélection et instruction des dossiers

La date limite de dépôt de dossier de l'appel à projet est fixée au 30 juin **2019**. Les candidatures dûment complétées doivent impérativement être déposées avant cette date. Aucun dossier ne sera accepté au-delà de cette échéance.

Pour toute question, la relation aux candidats est centralisée à l'adresse suivante contact@musiquesactuelles-na.org, qui assurera la liaison avec les membres du Comité d'attribution du Fonds Créatif Nouvelle-Aquitaine.

La gestion de cet appel à projets ainsi que l'instruction des dossiers et l'attribution des aides relèvent d'un Comité d'attribution composé d'un représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine, un représentant du CNV et trois représentants de l'État (DRAC et DREAL). Le Comité d'attribution instruit les candidatures (dossiers déposés en ligne), valide les dossiers éligibles et propose une sélection des projets accompagnés au titre de cet appel à projets.

Tous les porteurs de projets seront informés par écrit des avis émis par le Comité d'attribution.

Le rôle du comité d'attribution est également d'accompagner les porteurs de projets dans la démarche précédant le dépôt d'une candidature, pour ceux qui en exprimeraient le besoin. Des auditions ponctuelles des candidats pourront être organisées si besoin, à l'initiative du comité d'attribution, pour vérifier la bonne compréhension de l'action proposée, en approfondir certains aspects et répondre aux questions qu'elle pourrait soulever.

3.3 - Accompagnement et informations

Accompagnement des candidatures

Le Réseau des indépendants de la musique est chargé de la coordination du Contrat de Filière et de l'accompagnement des acteurs. En ce sens, l'ensemble de l'équipe du RIM est à votre disposition pour la réflexion sur votre projet, le dépôt des candidatures ou la mise en œuvre de vos actions.

Ugo Cazalets, Rémi Chastenot et Florent Teulé sont vos interlocuteurs privilégiés, en charge de l'adresse contact@musiquesactuelles-na.org

Vous pouvez également retrouver l'ensemble des contacts du RIM ici : <http://le-rim.org/contact/>

Site Internet

Afin d'accompagner la construction des projets et des candidatures, le CNV, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'État et le RIM ont souhaité mettre à disposition des acteurs un site internet dédié aux différents appels à projets. L'objectif est d'offrir un espace d'information sur les différentes mesures (formulaires en ligne, documents de présentation, grille d'évaluation, questions/réponses ou tout autre sujet utile à la définition des projets) ainsi que l'ensemble des éléments relatifs au Contrat de Filière « musiques actuelles et variétés » en Nouvelle-Aquitaine.

Ce site est à retrouver à l'adresse www.musiquesactuelles-na.org

Information et contacts

Pour plus d'informations concernant cet appel à projets, vous pouvez donc vous rendre sur le site internet www.musiquesactuelles-na.org, prendre contact avec le Comité d'attribution à contact@musiquesactuelles-na.org ou avec vos interlocuteurs de proximité aux adresses suivantes :

La Région Nouvelle-Aquitaine :

- ⑩ Stéphanie Hazouard-Héraud (Bordeaux) : stephanie.heraud@nouvelle-aquitaine.fr
- ⑩ Catherine Delpéuch (Limoges) : catherine.delpéuch@nouvelle-aquitaine.fr
- ⑩ Améline Drapeau (Poitiers) : ameline.drapeau@nouvelle-aquitaine.fr

Le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz :

- ⑩ Clémence Lezier : clemence.lezier@cnv.fr

L'État - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine

- ⑩ Pierre Blanc (Bordeaux) : pierre.blanc@culture.gouv.fr
- ⑩ Marianne Valkenburg (Limoges) : marianne.valkenburg@culture.gouv.fr
- ⑩ Chantal de Romance (Poitiers) : chantal.de-romance@culture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

- ⑩ Philippe Garin (Limoges) : Philippe.Garin@developpement-durable.gouv.fr

2017-2019

CONTRAT DE FILIÈRE

MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS

~ NOUVELLE-AQUITAINE ~